



Extrait du Chez Albert | L'actualité vue de Marseille | Gros, demi-gros, détail

<http://www.chez-albert.fr/Aux-Baumettes-un-siecle-de.html>

Prisons surpeuplées

# Aux Baumettes, un siècle de décalage à tous les étages

- Contre-jour - Société -



Date de mise en ligne : mercredi 5 décembre 2012

---

Chez Albert | L'actualité vue de Marseille | Gros, demi-gros, détail

---

**Garder le pire pour la fin. Depuis sa nomination fin 2008**, le [contrôleur général des lieux de privation de liberté](#) (CGLPL) a visité [à peu près tous les endroits de Marseille](#) où vous pouvez être retenu contre votre gré : zone d'attente de l'aéroport, dépôt du tribunal correctionnel, centre de rétention pour les sans-papiers, service pénitentiaire de l'hôpital, même les cellules de dégrisement et de garde à vue au commissariat central de l'Évêché. Mais demain, le CGLPL s'attaque à la pièce du chef : la prison des Baumettes, qui n'a pas bougé d'un iota depuis sa mise en service, 75 ans en arrière. Comme l'a révélé [LibéMarseille](#) lundi, le contrôleur général va utiliser pour cette prison une procédure rarissime : les « *recommandations en urgence* » pour « *violation grave des droits fondamentaux* ». Ces recommandations doivent être publiées jeudi au journal officiel et présentées en conférence de presse.

La situation n'est pas neuve : avec [deux condamnations au tribunal administratif \[1\]](#) pour « *conditions de détention ne respectant pas la dignité humaine* » et pas moins de quatre rapports entre Commissariat européen pour les droits de l'Homme, Sénat, Comité de prévention de la torture et Observatoire international des prisons (OIP), les Baumettes se sont déjà pris de belles volées de plombs dans les gencives depuis une dizaine d'années.

Le problème de la prison marseillaise est simple : appliquer des lois et règlements du XXI<sup>e</sup> siècle avec des moyens, une politique pénale et un bâtiment dignes du XIX<sup>e</sup>. Sur le papier, la France a décidé d'appliquer la réforme pénitentiaire qui prône l'encellulement individuel et les bonnes pratiques en matière de réinsertion des détenus, comme le suivi par les surveillants pour la prévention du suicide. Mais l'Etat a immédiatement vidé ces textes de leur substance : l'encellulement individuel a été repoussé à 2014 pour les maisons d'arrêt [2]. Pour les Baumettes, cette date sera de toute façon largement explosée, puisque les travaux de rénovation prévus ne devraient être qu'achevés en 2019.

À cette date-là, comment iront les Baumettes ? Selon le projet soumis à enquête publique, on devrait être proches du nirvana, chaque détenu ayant sa cellule à lui (sauf demande contraire ou risque particulier à le laisser seul). Sauf que cela suppose [3] 620 (six-cents-vingt) détenus en moins, sur une population qui évolue aujourd'hui entre 1 700 et 1 800 âmes. Une inconnue s'est cachée dans cette équation : sauras-tu la découvrir ? Objectif Baumettes : 30% de détenus en moins pour 1,5% de cellules en plus, alors que « *l'augmentation du nombre de places n'a jamais permis de réduire la surpopulation en prison* », assène l'OIP. Le contrôleur général est sur la même ligne : le véritable moyen de lutter contre la surpopulation, c'est le choix de la peine, et donc la politique pénale. Or, « *à infraction égale, le juge est plus sévère aujourd'hui*, note le CGLPL dans un [avis publié en mai](#) sur le nombre de personnes détenues. *Si l'on jugeait aujourd'hui comme il y a quarante ans, toutes choses égales par ailleurs, environ moitié moins de détenus se trouveraient dans les prisons françaises* ».

**La solution, c'est le bracelet électronique, très utilisé en Paca ?** « *L'expérience des pays qui le mettent en pratique établit désormais qu'il est supportable pour une durée qui n'excède pas quelque mois* » tranche le CGLPL. Pour les semi-libertés ou les placements en extérieur, il faut des moyens de suivi, dont le ministère ne dispose pas. Avec plus de personnes détenues, moins de surveillants, le ministère de la Justice demande pourtant de mieux évaluer la dangerosité, les risques de récidive et les capacités de réinsertion de chaque prisonnier. Cela suppose de vrais moyens. « *Toutes les personnes détenues sont appelées à sortir de prison, et il en résulte que la question de leur réinsertion est posée*, souligne le contrôleur général. *Notre société doit s'organiser en conséquence plutôt que*

*de feindre de croire à une impossible (et irréaliste) loi du talion ».*

### À LIRE ÉGALEMENT :

Notre feuilleton sur le [chantier de réhabilitation des Baumettes](#), mis en parallèle avec le chantier du Mucem.

---

[1] Jugements confirmés en appel.

[2] Lieu où sont emprisonnés les mis en cause en attente de jugement.

[3] Toujours selon le dossier soumis à enquête publique par l'Agence pour l'immobilier de la Justice.